

## OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

VISANT LES ACTIONS DE LA  
**SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL**

PRESENTEE PAR



INITIEE PAR



CONJOINTEMENT AVEC LA

**SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES**

CONSEILLEES PAR



**PRIX DE L'OFFRE : 1 692,76 EUROS PAR ACTION**

**DUREE DE L'OFFRE : 15 JOURS DE NEGOCIATION**

Le présent communiqué établi par Cristal Union et la Société Vermandoise de Sucreries (« **SVS** »), ensemble les « **Initiateurs** » est diffusé conformément aux dispositions des articles 231-27 1°, 2° et 231-28 du règlement général de l'AMF.

En application de l'article L.621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité du 15 février 2012 sur l'offre publique d'achat simplifiée, apposé le visa n°12-069 en date du 15 février 2012 sur la note d'information établie conjointement par les Initiateurs.

### **Avis important**

En application de l'article L. 433-4 III du code monétaire et financier et des articles 237-14, 237-15 et 237-16 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, dans le cas où les actionnaires minoritaires de la Société Sucrière de Pithiviers Le Vieil ne représenteraient, à l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée, pas plus de 5% du capital ou des droits de vote de la Société Sucrière de Pithiviers Le Vieil, Cristal Union et SVS ont l'intention de mettre en œuvre, dans les trois mois suivant la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée, une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions de la Sucrière de Pithiviers Le Vieil non apportées à l'offre publique d'achat simplifiée en contrepartie d'une indemnité de 1 692,76 euros par action de la Société Sucrière de Pithiviers Le Vieil égale au prix de l'offre publique d'achat simplifiée.

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables des Initiateurs, déposées auprès de l'AMF le 15 février 2012, sont mises à la disposition du public, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

La note d'information établie par les Initiateurs est disponible sur le site de Cristal Union ([www.cristal-union.fr](http://www.cristal-union.fr)), de SVS ([www.vermandoise.fr](http://www.vermandoise.fr)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et peut être obtenue sans frais auprès de :

- Cristal Union, 27-29 rue Chateaubriand, 75008 Paris ;
- Société Vermandoise de Sucreries, Pôle d'activités de Haute Picardie BP 10, 80200 Estrées-Deniecourt ;
- Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, 9 quai du Président Paul Doumer, 92920 Paris La Défense Cedex.

Les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Cristal Union et de SVS sont disponibles sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) ainsi que, respectivement, sur le site de Cristal Union ([www.cristal-union.fr](http://www.cristal-union.fr)) et de SVS ([www.vermandoise.fr](http://www.vermandoise.fr)). Elles peuvent être obtenues sans frais respectivement auprès de :

- Cristal Union, 27-29 rue Chateaubriand, 75008 Paris ;
- Société Vermandoise de Sucreries, Pôle d'activités de Haute Picardie BP 10, 80200 Estrées-Deniecourt.

Les actionnaires de la Société Sucrière de Pithiviers le Vieil qui souhaitent apporter leurs titres dans le cadre de l'offre devront remettre au prestataire de services d'investissement habilité dépositaire de leurs actions un ordre de vente au plus tard le dernier jour de l'offre. Les frais de négociation seront pris en charge dans les conditions habituelles par les vendeurs et l'acheteur, chacun pour ce qui les concerne.

Préalablement à l'ouverture de l'offre, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'offre.

**Contacts :**

CRISTAL UNION  
Nathalie FRANZONI  
01 42 99 01 68  
[nfranzoni@cristal-union.fr](mailto:nfranzoni@cristal-union.fr)

Euro RSCG C&O  
Jean-Baptiste Froville  
01 58 47 95 39  
[jean-baptiste.froville@eurorscg.fr](mailto:jean-baptiste.froville@eurorscg.fr)

*Ce communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Les Initiateurs déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.*